

Hommage à Lelio Basso¹

par Giancarlo Monina

Au cours de sa vie Lelio Basso a occupé plusieurs responsabilités publiques se distinguant - en Italie, en Europe et dans le monde entier - en tant qu'auteur politique, théoricien marxien, essayiste, publiciste, juriste, historien, avocat de grands processus politiques, dirigeant de parti, député, homme de culture, promoteur d'initiatives d'édition et d'organisations internationales.

Sa pensée et son action ne s'hasardent pas à des simplifications et lorsque, trop souvent, on a cherché d'encadrer ses positions politiques et intellectuelles dans des définitions strictes on a fini pour trahir son essence.

Le fil qui lie les étapes de son itinéraire est représenté par le lien entre la tension idéale, le travail théorique et l'engagement politique; par l'entrelacement entre la "bataille socialiste" (il appelait ainsi son affiliation dans le parti) et la "bataille théorique", lien qui dérive de sa façon de reconsidérer le marxisme sous un angle différent et originale.

Parmi les nombreuses citations qu'on peut faire à partir de ses livres il y a une phrase qui donne une idée de sa biographie problématique et complexe: «Lorsqu'on refuse les deux côtés du dilemme pour trouver une solution nouvelle et plus difficile on court aisément le risque de rester seul».

Si l'on veut s'éloigner des simplifications, c'est possible toutefois mentionner au moins deux points fixes de la pensée et de l'action de Basso:

¹ Ce concis profil politique et intellectuel utilise les études plus récentes sur Lelio Basso que nous citons pour un éventuel approfondissement: C. Giorgi et G. Monina, *L'utopia di Lelio Basso*, dans *L'altroNovecento*, vol. II, Milano 2011, pp. 363-380; G. Monina, *Lelio Basso e il finanziamento pubblico dei partiti (1963-1974)*, dans "Parolechiave", 47, juin 2012, pp. 71-94; G. Monina "Problemi del socialismo". *Le origini della rivista di Lelio Basso*, dans "Parolechiave", 52, décembre 2014, pp. 183-198; C. Giorgi, *Un socialista del Novecento. Uguaglianza, libertà e diritti nel percorso di Lelio Basso*, Rome 2015; G. Monina, *Lelio Basso, leader globale. Un socialista nel secondo Novecento*, Rome 2016; G. Monina, *Lelio Basso e as Origins Ideias e Politicas do Tribunal Russel II*, dans G.Tosi et L.de Ftima Guerra Ferreira (Organizadores), *Ditaturas militares, Estado de exceção e resistência democrática na América Latina*, João Pessoa 2016, pp. 107-127; G. Monina, *Origens e exórdios das "Fundações Basso"*, João Pessoa 2017.

1. Le premier est l'interprétation radicale de la théorie et de la pratique démocratiques, que Basso fait coïncider essentiellement avec la "longue voie au socialisme".
2. Le deuxième point fixe est l'internationalisme. Pour Basso l'internationalisme représente le complément nécessaire à une conception de la démocratie finalisée à l'élaboration d'un projet de libération humaine.

Préliminaire fut bien sûr le choix de Basso de se ranger "de la partie des masses": un choix qu'il accomplit dans le premier après-guerre quand il se rendit compte de l'entrée remarquable des masses dans la vie publique: pour lui ce phénomène fut une vraie révolution culturelle, un "soulèvement démocratique (...) mais aussi politique et moral". La bataille démocratique et celle internationaliste représentent le fil conducteur de sa biographie politique et intellectuelle. Un fil conducteur qui traverse les temps historiques et les espaces géographiques et qui trouve un principe théorique dans la philosophie originelle que Basso développe, à partir des années Trente, sur les principes de la liberté, de la personne et du droit.

Je cherche très brièvement d'en isoler les principales caractéristiques.

Dans le cadre d'une interprétation dialectique et anti-autoritaire du marxisme, Basso propose une idée de liberté liée étroitement à l'idée de participation active à la vie communautaire. Une interprétation qui s'oppose et dépasse la vision individualiste de la pensée libérale et définit la liberté comme l'équilibre entre la dimension individuelle et la dimension sociale. À partir d'ici sa conception de la *personne* comme sujet actif des relations sociales où convergent les conditions de l'égalité, de la dignité et de la liberté.

La personne et après les *peuples* sont l'acteur historique réel bénéficiaire des droits, lesquels, à l'avis de Basso, doivent eux aussi perdre leur caractère individualiste et abstrait pour devenir un élément dynamique du changement. Dans cette perspective le droit devient un moyen pour atteindre le plein développement de la personne (et des peuples) et un instrument de participation à la vie de la communauté: un lieu de tension continuellement redéfini dans la lutte pour la démocratie.

Basso interprète cette relation entre le système juridique et la réalité sociale et le fait à partir de sa contribution à la rédaction de la Constitution. Comme on le sait, avec l'article 3 alinéa, Basso introduit dans la Constitution des éléments qui portent "la norme juridique en contact avec la réalité actuelle" et cela reflète sa spécifique interprétation du lien existant entre la société et le système institutionnel: d'un côté le système juridique doit refléter la dynamique conflictuelle présente dans la société, de l'autre côté il faut éviter de disperser la puissance innovatrice de la norme, capable en soi d'exercer une influence aux mutations sociales, d'amener une constitution matérielle à s'adapter aux contenus d'une constitution formelle plus avancée: "nous ne pouvons pas penser au droit comme à une expression statique, fermée, de rapports permanents et immuables, parce que la lutte des classes est une lutte politique et modifie chaque jour ces rapports et donc affecte le système juridique".

C'est sur le domaine de la démocratie que les éléments de la pensée de Basso sur la liberté, la personne et le droit convergent dans la conception du droit des peuples: passage clé de son engagement international. Dans la mentalité de Basso la démocratie vit de l'union de l'égalité et de la liberté et peut se réaliser seulement à travers le conflit, grâce à une pratique sociale active qui donne aux personnes la conscience de leurs droits et de leur personnalité. À l'avis de Basso la reconnaissance de la souveraineté populaire comme sujet de la démocratie ne connaît pas de médiations, ne peut pas se traduire dans les intangibles et mensongères formes d'un "intérêt national" supérieur. Le peuple est interprété dans sa dimension concrète des "vrais hommes qui le constituent (...), donnée de base de la vie collective" et c'est ce peuple tangible, avant l'État, le vrai bénéficiaire des droits. Un concept totalement démocratique aussi du droit international qui ne peut pas se limiter à reconnaître l'indépendance formelle et politique des peuples, mais doit viser à leur "indépendance totale". La bataille de Basso pour l'affirmation d'une démocratie au niveau global élargit la défense des droits de la personne des régions nationales de l'État de droit à la création d'un nouvel ordre juridique international.

La démocratie et l'internationalisme marquent la pensée et l'action de Basso tout au long de sa vie dans un entrelacement constant qui se déroule aussi avec le recul de temps et de lieux: ce qui n'est pas surprenant, par exemple, est le fait que dans les

actes juridiques et dans les arrêts du Tribunal Russell II, qui dénoncent et condamnent au début des années 70 les violations des droits de l'homme commis par les régimes oppressifs de l'Amérique Latine, résonnent les mots prononcés par lui dans l'Assemblée Constituante et après dans les nombreuses salles d'audience où il défendit, à la fin des années Quarante et dans les années Cinquante, les partisans et centaines de travailleurs et militants accusés de crimes commis lors de luttes sociales. Ici, je ne peux pas évidemment revenir sur le très riche parcours politique et intellectuel de Basso et je dois donc me borner à proposer des suggestions et des propositions.

Dans ce sens je crois pourrait être utile rappeler cette vocation “constituante” de Basso (une définition de Stefano Rodotà) qui lui permit de créer en 1969 l'Institut pour l'étude de la société contemporaine (ISSOCO), après, en 1973, la Fondation Lelio et Lisli Basso et enfin, en 1976, la Fondation internationale Lelio Basso pour le droit des peuples.

L'idée de créer un centre d'études, de recherche et d'initiative politique-culturelle était au centre de toute sa vie, mais commençait à prendre forme seulement à la moitié des années Soixante, lorsque les grands changements qui étaient en train de bouleverser le monde l'avaient convaincu de l'urgence d'approfondir l'étude de la société globale contemporaine. En 1965 Basso déplorait: “le manque d'instruments de connaissance et conceptuels, l'ignorance effrayante face à l'évolution de la société, l'inadéquation totale des réponses des ouvriers aux problèmes que la société pose”. Au coeur du projet se plaçait l'ouverture au public de sa bibliothèque – à cette époque déjà riche de plus de 40000 tomes et fameuse à travers l'Europe – avec l'intention d’“offrir aux générations post-fascistes un instrument de formation culturelle et politique ouvert, non-provinciale et non-dogmatique”. La possibilité de réaliser l'ambitieux projet devint réaliste en 1967, avec le transfert de Basso de Milan à Rome et après la restructuration du petit palais médiéval délabré de rue de la Dogana Vecchia.

À propos de la dialectique entre continuité et innovation, Basso s'inspirait de la “crise des stratégies traditionnelles” de la gauche et de l'apparition de nouveaux sujets en soulignant les sérieux problèmes qui dérivait du défaut de soudage “entre le vieux et le nouveau” et qui imposaient “un étude approfondi de la dynamique de

développement de la société capitaliste moderne”. L'ISSOCO a été créé en novembre 1969 et son activité s'est déroulée autour d'un programme de recherches socioéconomiques sur la nature du pouvoir et des pouvoirs dans les sociétés industrielles avancées.

À propos de la participation des nouvelles générations, Giorgio Bocca ainsi décrivait en avril 1971 rue de la Dogana Vecchia: “il y a tout le temps des petits groupes de savants et d'étudiants” qui se déplacent dans le dédale d'étagères “d'où débordent des livres et des périodiques révolutionnaires et sociologiques, des publications communardes aux derniers photocopiés “gauchistes”. Il y en a en cyrillique et en albanais, en grec et en chinois”.

À partir du 1971 Basso avait pensé de faire de l'ISSOCO le secteur scientifique d'une Fondation plus structurée “pour l'étude de l'histoire de la démocratie et du mouvement ouvrier”, qui s'occupât aussi de la gestion de la bibliothèque et de compléter son ouverture au public: il la considérait son héritage pour la postérité. Ainsi en juillet 1973 se constitua la Fondation Lelio e Lisli Basso -ISSOCO et le premier acte fut l'achat de fonds de livres et documentaires de grande qualité, y compris la correspondance au début du siècle entre Gor'kij et Bogdanov et une collection de livres et journaux d'époque sur la Première Internationale. Le 18 juin 1974 la Fondation eut la reconnaissance publique avec sa constitution en entité morale.

Depuis son début la Fondation fit preuve d'une dimension autonome qui, pour autant que liée à l'approche et à l'esprit du fondateur, en dépassait la biographie pour devenir histoire complexe de personnes, d'idées, de connaissances et d'organisation de culture. De cet approche et de cet esprit je rappelle l'effort de renouvellement théorique du marxisme et de la historiographie sur le mouvement ouvrier. Marx et l'histoire étaient les domaines d'investigation et de réflexion que Basso avait élu et conjugué depuis le temps de sa formation façonnée juste sur les écrits historiques du philosophe allemand. C'était aussi le domaine sur lequel il avait développé sa conception du socialisme, antidogmatique parce qu'adhérente à la réalité mouvante de la période historique, et sur laquelle il voulait encourager un renouvellement du marxisme fondé sur la reconstruction “philologique” de l'histoire du mouvement ouvrier et de ses origines. La naissance de la Fondation coïncida en effet avec celle de sa

Section historique, dans le vif de la préparation de la première édition de la “Semaine internationale d'études marxistes” consacrée à *Rosa Luxemburg et au développement de la pensée marxiste*”, qui se déroula à Reggio Emilia et à Siena en septembre 1973. Un rendez-vous qui se renouvela dans les années suivantes. L'attention aux textes et aux origines du socialisme, confirmée par le constant accroissement de la collection de livres, se réalisa aussi dans la création d'une archive historique. “Érudition philologique, renouvellement théorique, redécouverte de textes, frénésie et activisme dans l'organisation de réunions, créer des forums internationaux”: un programme intensif qui rencontrait sur son passage nombreux intellectuels.

La Fondation Lelio et Lisli Basso-ISSOCO toutefois captait seulement en partie la large action mondialiste que Basso avait désormais développé depuis longtemps. Au moins à partir du 1966, avec sa participation dans un rôle de premier plan au Tribunal Russell II sur le Brésil, le Chili et l'Amérique Latine, le leader socialiste avait mis l'engagement internationaliste au centre de son activité. Une fois terminée l'expérience du Tribunal Russell II, en janvier 1976, Basso décida donc de réaliser le projet d'un deuxième centre d'études et de recherches, expressément dédié aux affaires internationales, destiné à examiner “à tous les niveaux les fonctionnements du régime impérialiste et à apporter ainsi à l'action des masses un aide théorique”. La naissance de la Fondation internationale Lelio Basso pour le droit des peuples (FILB) s'insérait dans un concept global d'action mondialiste – qui sera appelé dans le futur “Système Basso” – composé de trois éléments et de trois organisations: *l'activité d'étude et de recherche*, qui s'est développé précisément dans la Fondation internationale; *la mobilisation de masse*, qui prend corps dans la Ligue internationale pour les droits des peuples; enfin, *l'activité juridictionnelle*, qui se concrétisa dans le Tribunal permanent des peuples, élaboré par Basso mais qui a vu le jour seulement quelques mois après sa mort, en juin 1979.

Le principe directeur du “Système Basso” était le “droit des peuples”, qui a été intégré dans un acte spécifique le 4 juillet 1976 dans la *Déclaration universelle des droits des peuples* à la Conférence internationale d'Alger – convoquée justement par la nouvelle Fondation internationale. Ici trouve une formulation accomplie une théorie du droit des peuples qui, allant plus loin du principe individualiste et abstraitement égalitaire qui

reste à la base d'un droit de l'homme, accorde un rôle légal aux peuples en tant qu'entité collective, qui ne correspond pas nécessairement aux limites sanctionnées par le droit mais est enracinée dans l'histoire, et peut agir comme une nouvelle entité d'une démocratie mondiale.

Comme on l'a dit, Basso réfléchit en profondeur sur les causes de la violation du droit international en reconnaissant l'interaction complexe de raisons sociales, économiques et politiques dans le cadre d'une analyse, développé par lui précocement, sur la mondialisation du capitalisme. La bataille anti-impérialiste prend une dimension en même temps éthique et juridique capable d'anticiper autant les "développements actuels du droit international" que, justement, les "perspectives de la globalisation et destinée à étouffer toute trace de l'eurocentrisme encore si profondément enraciné dans la même littérature marxiste du temps". La participation et la création d'agences internationales de jugement s'accompagne à la tentative de Basso de favoriser une opinion publique mondiale capable de peser sur la définition d'un nouveau droit international.

La Fondation internationale a donc été créée en 1976 (officiellement en février, mais son acte de naissance peut être considéré la conférence d'Alger) et parmi ses premières activités je rappelle la poursuite des efforts en faveur des peuples latino-américains (en avril 1977 a été organisé à Bologne le séminaire international consacré à *u Rôle des forces armées en Amérique Latine* et en mars 1979 à l'Haye la conférence internationale *Églises et révolution en Amérique Latine*) et l'attention aux sujets de la "domination scientifique-technologique" et de la "domination culturelle".

Juste sur l'impérialisme culturel a eu lieu la plus importante action avec Basso encore en vie: la deuxième Conférence internationale d'Alger (11-15 octobre 1977), la première au niveau international à s'occuper de ce sujet d'une façon exhaustive et coordonnée. Au centre de la pensée a été placée la défense de l'identité culturelle comme partie intégrante de l'existence même des peuples. Je cite Basso: "Détruire ou contaminer une culture implique détruire la dialectique du moment individuel et du moment sociale qui est le rythme de la vie de l'homme, implique déshumaniser, jeter dans l'anonymat, dans le vide d'une existence purement matérielle, qui n'a plus la chaleur de la vie, qui n'a plus une dimension humaine". Opposer une résistance à la

destruction des identités culturelles a été considérée la première bataille pour affirmer le droit des peuples et, dans la description des formes que l'oppression culturelle assumait, a été proposé un cadre des enquêtes qui anticipa beaucoup de conversations "postcoloniales". La sauvegarde des cultures traditionnelles ne fut pas bien sûr interprétée comme un retour au passé, mais comme une occasion enrichissante afin que tous les peuples, sur un pied d'égalité, puissent participer au procès de l'histoire. C'était le "printemps des peuples" qui aurait marqué la fin de la "période eurocentrique" et qui a fait débiter la "vraie histoire mondiale".

Après la mort de Basso, en décembre 1978, pendant plus de trente ans les deux Fondations, celle "historique" et celle internationale, ont continué à agir en toute autonomie mais entrelaçant leurs expériences humaines et culturelles. Rue de la Dogana Vecchia à Rome, siège des deux Fondations, est devenue *genius loci* de communes inspirations, de passions, de sentiments, de perspectives, d'aspirations, de batailles idéales et de batailles physiques. Une bouillante activité d'étude, de recherche, de formation, de diffusion, et une multitude d'initiatives, de projets, de publications ont jalonné ces chemins parallèles pour la durée de trente ans. C'est une histoire encore à écrire, qui nous raconterait de femmes et d'hommes, de succès et de défaites, de concrètes utopies et proposerait un reflet important de la plus "grande" histoire nationale et internationale entre la fin du XX siècle et le début du XXI siècle.

Pour des raisons d'organisation et sous l'impulsion des processus de mondialisation, qui ont rendu de plus en plus moins justifiée la distinction, en 2005 les deux Fondations ont fusionné sous le seul nom de Fondazione Lelio et Lisli Basso-ISSOCO en intégrant leurs expériences, mais en gardant en même temps vivantes les raisons historiques d'origine. L'héritage de Lelio Basso, mais je voudrais ajouter aussi celui de Linda Bimbi, inspirent encore aujourd'hui les activités de la Fondation qui vise à se proposer comme point de repère et de rencontre des batailles pour la démocratie, des études historiques sociales et juridiques institutionnels, des cultures des droits fondamentaux et de la paix, contre toutes formes de guerre, de domination et d'inégalité.